



Région  
**Hauts-de-France**

Le Vice-Président

Réf : AHDF-2022-013407

Dossier suivi par : Véronique THERRY

Tél : +33374271452

Mail : veronique.therry@hautsdefrance.fr

**Monsieur Sylvain TRANOY**  
Président du Pays du Cambrésis  
Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural  
Espace Cambrésis  
14 rue Neuve  
BP 50049  
59401 CAMBRAI CEDEX

Lille, le **02 JUIN 2022**

Objet : Avis du Conseil régional sur le projet PCAET du Pays du Cambrésis

Monsieur le Président,

Vous avez transmis pour avis du Conseil régional le projet de Plan Climat Air Energie Territorial de votre territoire. A ce titre et comme le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires des Hauts de France a été adopté le 3 août 2020, la Région se doit d'évaluer la prise en compte par le PCAET, des objectifs de ce schéma ainsi que la compatibilité avec ses règles.

Je tiens tout d'abord à souligner l'importance du travail effectué par votre territoire pour construire ce projet ambitieux et volontariste.

Les objectifs visés en matière d'économies d'énergie sont proches de ceux du SRADDET à l'horizon 2030 et votre territoire prévoit de les dépasser en 2050. Je note également que les objectifs stratégiques de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre dépassent ceux du SRADDET, aussi bien en 2030 qu'en 2050. Pour les atteindre, votre territoire s'est d'ores et déjà engagé dans des programmes structurants (ex : COT TRI, convention ACTEE...) et a élaboré un plan d'actions proposant un nombre très élevé de mesures dont certaines devraient donner lieu à des résultats significatifs.

Conformément à la réglementation, votre PCAET comprend une étude d'opportunité sur la mise en place de zones à faibles émissions et un Plan air. Concernant la qualité de l'air, les objectifs que s'est assignés votre territoire sont conformes à ceux du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) et du SRADDET.

Votre PCAET prévoit d'augmenter d'environ 260% d'ici 2030 la production d'énergies renouvelables et de récupération, et de devenir un territoire à énergie positive en 2050 en développant l'ensemble des filières d'ENR. J'attire votre attention sur l'objectif du SRADDET de stabiliser la production d'énergie éolienne à son niveau de mai 2018 et sur la nécessité de veiller à ce que les projets soient conditionnés à leur intégration paysagère, à la protection du patrimoine et au traitement en fin de vie des installations afin d'atteindre 100% de recyclage.

Votre plan d'actions comporte des actions structurantes visant à massifier la rénovation énergétique des logements privés (ex : PIG Habiter mieux, mise en place d'un GUH...) et la rénovation du patrimoine communautaire.



151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée, le droit d'accès et de rectification des informations vous concernant s'exerce auprès du Correspondant Informatique et Libertés de la Région Hauts-de-France



En matière de réhabilitation énergétique des bâtiments, les objectifs du SRADDET dans le domaine de la réhabilitation du bâti visent d'ici 2030, entre 70 et 80% du parc en priorisant les logements en catégorie F et G au niveau BBC compatible et, d'ici 2050, 100% du parc pour tendre vers le niveau « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) sauf particularités (contraintes architecturales et techniques, faisabilité technico-économique liée notamment à la valeur vénale des logements). Je vous invite à en tenir compte et à mettre en place des indicateurs quantitatifs de réalisation lorsque les actions inscrites dans votre PCAET dans ce domaine auront été mises en place.

Votre projet est également ambitieux pour favoriser la décarbonation des mobilités ; certaines actions étant déjà engagées. Je vous encourage aussi à porter une attention à la gestion du dernier kilomètre si le besoin est identifié sur votre territoire (règle 3 du SRADDET).

Votre programme comprend différentes actions utiles à la réduction des vulnérabilités climatiques de votre territoire, en particulier celles liées aux inondations et coulées de boues et aux îlots de chaleur en milieu urbanisé. Je vous invite à mettre en œuvre les actions que vous envisagez dans le domaine agricole et la gestion de l'eau, et vous recommande à veiller à la mise en place des zonages pluviaux dans les communes, si ceux-ci ne couvrent pas tout votre territoire.

Globalement, je salue votre volonté d'intégrer le changement climatique dans les documents d'urbanisme et de planification et le lien établi avec le SCOT.

Pour terminer, il est très important de préciser les modalités d'animation du PCAET, du pilotage de sa gouvernance et de son suivi. Il est recommandé d'appuyer sa mise en œuvre effective sur une gouvernance associant les citoyens et les acteurs économiques du territoire pour atteindre vos objectifs dans différents domaines. Les objectifs ambitieux fixés dans la stratégie et traduits dans le plan d'actions nécessiteront d'approfondir les modalités de suivi et d'évaluation du PCAET (modalités de recueil et outil de suivi des données utiles).

Au regard de l'ensemble de ces éléments, j'ai l'honneur de vous informer de l'avis favorable de la Région qui, en tant que chef de file des politiques Climat Air Energie, se tient aux côtés des territoires pour mettre en œuvre les politiques publiques nécessaires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

**Guislain CAMBIER**

*Vice-Président en charge de la stratégie territoriale et des politiques contractuelles*



